

Avis public

Régie de l'énergie

Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (Dossier R-4292-2025)

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Enbridge Gaz Québec (**EGQ**) relative à sa stratégie de décarbonation (la **Demande**).

EGQ demande à la Régie d'approuver sa nouvelle stratégie de commercialisation du gaz de source renouvelable (**GSR**) se traduisant par une approche de récupération des coûts sur l'ensemble de la clientèle en fonction des différents parcours élaborés par EGQ. EGQ demande également l'approbation des pourcentages de GSR applicables aux différentes classes de clients. Enfin, EGQ demande à la Régie d'approuver certaines modifications aux Conditions de service et Tarifs en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

LES DEMANDES D'INTERVENTION ET LES SUJETS D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'examen de la Demande doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée du formulaire Demande d'intervention - Liste des sujets et d'un budget de participation **au plus tard le 7 avril 2025 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**), aux instructions de la Régie contenues dans sa décision procédurale D-2025-028 et au Guide de paiement des frais des intervenants 2020 (le **Guide**).

La demande d'EGQ, les documents afférents, la *Loi sur la Régie de l'énergie* ainsi que le Règlement de même que la décision D-2025-028 sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
<https://www.regie-energie.qc.ca>

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca



www.regie-energie.qc.ca